

# Fédérations syndicales des cheminots CGT – FO – CFTC – SUD.Rail – CFE-CGC

## TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR GAGNER MOINS EN RETRAITE! QUI PEUT L'ACCEPTER ?

L'ampleur exceptionnelle de la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle et unitaire du 18 octobre dernier, est ignorée de la part du Président de la République et de son Gouvernement.

Le Gouvernement se répand beaucoup dans les médias pour tenter d'accréditer l'idée qu'il est à l'écoute des organisations syndicales et qu'il étudierait avec une certaine bienveillance leurs propositions.

### Qu'en est-il exactement ?

Depuis le lancement de la réforme des régimes spéciaux de retraites par le Président de la République le 18 septembre, le cadrage gouvernemental est déclaré non négociable. Ce qui revient à dire que les presque 100 heures de discussions en bilatérales dont aime à parler le Ministre du Travail Xavier BERTRAND, ont été essentiellement utilisées pour diviser les syndicats. C'est là la grande ambition du Gouvernement !

C'est bien pourquoi les organisations syndicales concernées par la réforme n'ont de cesse de revendiquer la tenue d'une Table Ronde GOUVERNEMENT/SYNDICATS CHEMINOTS.

**Pourquoi le Gouvernement pourtant chantre de la transparence, refuse-t-il une réelle TABLE RONDE ?**

A-t-il peur que sa réforme apparaisse au grand jour pour ce qu'elle est réellement ? À savoir un dispositif entraînant une

diminution du niveau des retraites versées au regard déjà de la faiblesse des pensions de cheminots ? C'est ce qu'ont justement refusé massivement les cheminots par la grève le 18 octobre !

Avec la réforme des régimes spéciaux, le Gouvernement instaure une double peine pour les cheminots :

- avec le système de décote (coefficient d'abattement), la pension à terme serait diminuée de 25 % pour une même durée de travail,
- avec l'indexation des pensions sur les prix au lieu des salaires des actifs (cette mesure appliquée au régime général a engendré en 15 ans un écart de 20 % entre l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités au détriment de ces derniers).

Comment le Gouvernement peut-il affirmer que ces dispositions qui engendreraient un recul du montant des pensions versées, soient des mesures d'équité ? Nous sommes pour l'équité face à la retraite mais par le haut !

C'est pourquoi, nous sommes opposés à ce que l'on joue les anciens contre les jeunes avec une réforme qui entraînerait la mise en place de doubles voire triples

statuts, précarisant de fait les futures générations de cheminots.

## **C'est un choix de société! Quel type de société voulons-nous ?**

D'autres choix sont nécessaires et possibles pour pérenniser les régimes spéciaux, améliorer le régime général ainsi que celui de la Fonction Publique et assurer l'avenir du système solidaire par répartition.

Notre régime spécial a toute sa raison d'être au sens des contraintes liées à la continuité du Service Public. Il faut aussi rappeler que les droits spécifiques à la retraite des cheminots ne sont en aucune façon financés par les contribuables ou par les assurés du régime général. Ils sont financés par les cheminots eux-mêmes avec un taux de cotisation au régime de retraite supérieur de 12 points à celui du régime général.

Ensuite, l'augmentation du pouvoir d'achat et le plein-emploi sont des éléments essentiels pour pérenniser et revaloriser les droits des régimes par répartition. Avec la création d'un million d'emplois, c'est 12 milliards d'euros supplémentaires pour financer les retraites.

Pour une véritable égalité, il faut mettre fin aux politiques qui privent la protection sociale de recettes supplémentaires. Il en est ainsi de l'exonération de cotisations sociales des stock-options (3 milliards d'euros par an dont 1 milliard pour la retraite), des systèmes d'intéressement et d'actions gratuites, de l'épargne salariale...

La Cour des Comptes a estimé à 10 milliards d'euros le manque à gagner pour l'ensemble de la protection sociale engendré par ces dispositifs.

## **Des convergences d'intérêts**

Personne n'est dupe, le Gouvernement s'attaque aux régimes spéciaux pour mieux imposer de nouveaux reculs sur les droits du régime général pour l'ensemble des salariés.

Pour preuve, la Commission Nationale de garantie des retraites a annoncé, le 29 octobre dernier, le passage de 40 à 41 années de cotisations pour l'ensemble des salariés du privé et du public de 2009 à 2012. Le Premier Ministre prévient déjà que cela ne suffira pas et qu'il faut réfléchir rapidement sur une nouvelle perspective de 42 ans voire 43 ans de cotisations comme le réclame le MEDEF. C'est un allongement de cotisations sans fin!

Vous êtes aussi des usagers des transports et de la SNCF, face à l'enjeu de société que représentent les questions environnementales et l'aménagement du territoire, le Service Public ferroviaire SNCF, et particulièrement celui des marchandises, est menacé.

Gouvernement et Direction SNCF doivent arrêter la casse du Fret SNCF constituant un non-sens économique, écologique, social qui va à l'opposé des ambitions affichées pour le ferroviaire dans le Grenelle de l'Environnement. Le plan de fermeture de 262 gares au trafic Fret en wagons isolés doit être abandonné. Les moyens doivent être donnés au Service Public SNCF pour maintenir et développer les infrastructures, les gares et les emplois.

**Pour toutes ces raisons,  
les cheminots seront en grève  
à partir du mardi 13 novembre à 20 h 00,  
reconductible par période de 24 heures  
Retraites, Fret, Service Public, Emploi, Salaires  
seront au cœur de nos revendications.**

**SE MOBILISER AUJOURD'HUI  
POUR S'OPPOSER  
À LA CASSE DES RÉGIMES SPÉCIAUX,  
C'EST REFUSER DEMAIN  
DE NOUVEAUX RECULS SOCIAUX POUR TOUS LES SALARIÉS**